



PRÉFECTURE du FINISTÈRE  
Service interministériel de la défense  
et de la protection civiles

PRÉFECTURE MARITIME  
de L'ATLANTIQUE  
Division action de l'État en mer

N° 2002/86

**ARRETE INTERPREFECTORAL**  
**portant abrogation de l'arrêté interpréfectoral**  
**du 14 novembre 1989 relatif au plan de secours à naufragés**

Le Préfet du FINISTÈRE  
Chevalier de la légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

Le Vice-Amiral d'Escadre  
Préfet maritime de l'ATLANTIQUE

VU l'arrêté interpréfectoral du 22 juillet 2002 approuvant le nouveau plan de secours à naufragés du Finistère ;

SUR PROPOSITION de Mme le chef du service interministériel de la défense et de la protection civiles ;

**ARRETEMENT**

Article unique : l'arrêté interpréfectoral du 14 novembre 1989 relatif au plan de secours à naufragés du Finistère est abrogé.

Fait à QUIMPER, le

Fait à Brest, le **03 SEP. 2002**

Le Préfet du FINISTÈRE

Le Préfet maritime de l'Atlantique

Thierry KLINGER

Le vice-amiral d'escadre Jacques Gheerbrant  
Préfet maritime de l'Atlantique